

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CD44

présenté par

M. Perrot, rapporteur, Mme Essayan, M. Morenas, Mme Degois, Mme Panonacle, rapporteure
Mme Kerbarh, Mme Thourot, Mme Cazarian, M. Fugit, Mme Charvier, Mme Le Feur, M. Testé,
Mme Mörch, M. Daniel, Mme Bureau-Bonnard, Mme Boyer, M. Haury, Mme Michel-Brassart,
Mme Mauborgne, M. Ardouin, Mme Maud Petit, M. Pellois, M. Kerlogot, Mme Tuffnell,
Mme Maillart-Méhaignerie, M. Templier, Mme Riotton, Mme Khedher, Mme Ballet-Blu,
M. Thiébaud et M. Gérard

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|-----------|-----------|
| Infrastructures et services de transports | 0 | 0 |
| Affaires maritimes | 0 | 0 |
| Paysages, eau et biodiversité | 1 800 000 | 0 |
| Expertise, information géographique et météorologie | 0 | 0 |
| Prévention des risques | 0 | 0 |
| Énergie, climat et après-mines | 0 | 1 800 000 |
| Service public de l'énergie | 0 | 0 |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 0 | 0 |
| Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs) | 0 | 0 |
| TOTAUX | 1 800 000 | 1 800 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est notamment le fruit du rapport concluant la fin de la Mission d'information sur la "Prolifération des plantes invasives » que nous avons rendu avec mon collègue Députée du Cher Madame Nadia Essayan.

Au coeur des nombreuses recommandations dudit rapport, nous avons enjoint le Gouvernement à consacrer beaucoup plus de budget dédié à la lutte contre la prolifération de ces plantes exotiques qui font un véritable ravage au coeur de notre biodiversité.

Alors que le Gouvernement prévoit 1,2 millions d'euros pour 2022 afin de lutter contre les plantes exotiques cet amendement propose de passer à 3 millions d'euros (soit un peu plus du double que le montant actuellement prévu) afin d'apporter une réponse forte à une situation très compliquée

en transférant 1 800 000 d'euros du programme 174 "Energie, climat et après-mines" (action numéro 2 Accompagnement transition énergétique) vers le programme 113 "Paysages, eau et biodiversité" (action 7 Gestion des milieux et biodiversité) tout en les fléchant à la lutte contre la prolifération des plantes exotiques.

